

## Nos avis m'intéressent

Date : 31 octobre 2018

Il y a maintenant 6 mois, le Département d'Ille-et-Vilaine a confié à l'institut CSA-TMO (à quel coût ?) la réalisation d'une **enquête d'opinion** sur le magazine trimestriel « Nous Vous Ille », qu'il fait déposer chaque année à grand frais en 2 millions d'exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres du « territoire ».



The image shows a Facebook post from the official page of the Département d'Ille-et-Vilaine. On the left is a navigation menu with options like 'Accueil', 'Publications', 'À propos', 'Photos', 'Avis', 'Vidéos', and 'Évènements'. The main post, dated April 23, 2018, at 19:00, features a question: 'Que pensez-vous du magazine Nous Vous Ille ? Son contenu, sa forme, son agenda ?'. Below the text is a photograph of a man sitting on a couch, smiling as he reads the magazine. The post concludes with the text: 'Participez à notre enquête en ligne pour nous faire part de vos remarques et interrogations sur le magazine du Département.' Below the photo, there is a caption: 'Nous Vous Ille : votre avis nous intéresse | Département Ille et Vilaine' followed by the start of another sentence: 'Que pensez-vous du magazine Nous Vous Ille? De son agenda? Vous avez un

S'agissant d'un dossier qui pèse certainement plus de 2 millions d'euros par an, j'aurais bien sollicité le résultat de cette étude.

Mais je sais, par expérience renouvelée, que le Conseil départemental ne manquera pas de se retrancher - comme d'habitude - derrière le fait qu'il considère ce document comme étant préparatoire à une décision et qu'il n'est donc pas obligé de le communiquer avant de l'avoir prise.

## LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

Rien ne lui interdit pourtant de le faire spontanément... mais, ne rêvons pas, nous sommes en Ille-et-Vilaine.

D'autres informations par ici : [NVI vaut-il le coût ?...](#)